



**Nous vous invitons à participer  
Au concours des**

**Palmes de l'Innovation 2019**

**Palme d'or  
Palme d'argent  
Palme de bronze**

**Dans le cadre du 72<sup>e</sup> congrès de l' **  
**5<sup>e</sup> Rencontres de l'Union Papetière**  
**Les 26 et 27 novembre à Lille**

**Dossier de candidature**

L'ASSOCIATION TECHNIQUE DE L'INDUSTRIE PAPETIÈRE

23, rue d'Aumale 75009 Paris  
01 45 62 11 91 – [contact@atip.asso.fr](mailto:contact@atip.asso.fr)

[www.atip.asso.fr](http://www.atip.asso.fr)



Ce concours est un événement apprécié et incontournable de notre congrès annuel, véritable tremplin de promotion et de valorisation des procédés et des produits papetiers.

La participation à ce concours est exclusivement réservée aux sociétés présentes au 5<sup>e</sup> Rencontres de l'Union Papetière 2019, aux écoles et universités et aux centres de recherche.

Les sociétés participantes doivent strictement respecter les conditions de participation et les échéances définies dans ce règlement.

Les dossiers de candidature (avec le respect de la charte de présentation) doivent être adressés à l'ATIP qui après vérification des éléments, communiquera les adresses des membres du jury à qui devront être envoyés les dossiers.

La communication des résultats se déroulera au cours de la soirée officielle du mardi 26 novembre 2019.

Participer aux Palmes de l'Innovation de l'ATIP est une marque incontestable du dynamisme et de la réactivité de l'entreprise pour répondre, par l'innovation, aux besoins de l'industrie papetière. Vous pouvez faire confiance au professionnalisme et à l'impartialité des membres du jury.

## 1. CONDITIONS GÉNÉRALES

Pour la bonne lecture des informations indispensables à l'enregistrement et à l'administration des dossiers, pour faciliter l'analyse des innovations, **il est recommandé de bien respecter la charte de présentation proposée.**

- **Dossier de candidature à envoyer par e-mail à l'ATIP, avant le 30 octobre 2019, pour une première vérification des informations.**
- **Après acceptation de votre candidature, l'ATIP vous communiquera les adresses des membres du jury**

Les innovations seront analysées selon 2 critères principaux :

- **Critère 1** : caractère innovant par rapport aux offres du marché : **poids 40 %**.
- **Critère 2** : nouvelles technologies papetières et moyens de conduite des procédés favorables à l'augmentation de la productivité, à l'amélioration de la qualité, à la diminution des nuisances environnementales. Innovation contribuant à un progrès marquant des conditions de travail des opérateurs (hygiène, sécurité) et pour le suivi et la marche de la ligne de production. Innovation pouvant permettre une meilleure compréhension des processus de fabrication pour réduire les coûts, la non qualité et les arrêts de la machine : **poids = 60 %**.

## 2. PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

### INFORMATIONS GENERALES

- Nom de la société et adresse complète
- Directeur France
- Responsable du dossier et fonction
- Téléphone et E-mail de la société
- Activité

### PRESENTATION DE L'INNOVATION

- **Description succincte et applications – Objectifs de l'innovation**
- **Caractère innovant / brevets<sup>(1)</sup>, avantages par rapport aux autres produits du marché <sup>(2)</sup>**
- **Citer 1 à 3 références industrielles maximum**
- **Documents annexés au dossier (sur CD)**
  - ✓ Une fiche technique spécifique représentative de l'innovation,
  - ✓ Une ou deux photos d'excellente qualité pour la communication,
  - ✓ Quelques résultats essentiels (maximum 2 pages) mettant en évidence les avantages de l'innovation par rapport aux produits du marché.

(1) Le brevet est une caractéristique importante pour la mise en évidence du caractère innovant.

(2) Une innovation opérationnelle (hors essais industriels) depuis plus de 2 ans, ne peut pas entrer dans le cadre de ce concours.

L'ASSOCIATION TECHNIQUE DE L'INDUSTRIE PAPETIÈRE

23, rue d'Aumale 75009 Paris  
01 45 62 11 91 – contact@atip.asso.fr

[www.atip.asso.fr](http://www.atip.asso.fr)